

CHAMP SAINT PERE, le 07 mai 2020

Marcel GAUDUCHEAU
Maire de CHAMP SAINT PERE
Vice-Président du Conseil Général



Mairie de Champ Saint Père

Aux

Aux parents des élèves
des écoles Cousteau et Saint Pierre
du Champ Saint Père

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires le 12 mai 2020, il me paraît nécessaire de vous donner des précisions sur les conditions d'accueil des enfants, en lien avec les directions des écoles de la commune.

Tout d'abord, il a été décidé que les enfants de Petite et Moyenne section ne seraient pas accueillis avant le 25 mai ; si, à cette date, les ouvertures des établissements scolaires sont maintenues et si les mesures sanitaires le permettent.

Les enfants des autres niveaux sont accueillis, pour les parents qui ont fait le choix, **sur la base du volontariat**, de mettre les enfants en classe, selon les groupes établis par les directions d'écoles et qui vont vous être communiqués.

Les services périscolaires des matin et soir (avant et après la classe) pour les enfants des groupes établis dans chaque école sont assurés aux mêmes horaires qu'habituellement.

Le service de restauration fournie par notre prestataire n'a pu être maintenu (compte tenu des contraintes d'hygiène intenable). Les familles devront fournir à chaque enfant qui ne rentre pas à la maison le midi un repas froid dans un sac isotherme individuel.

Le temps de repas de la pause méridienne sera encadré par nos personnels communaux :

- dans l'enceinte de l'école Saint Pierre pour les enfants de cet établissement en raison de l'impossibilité d'assurer les transports en car entre l'école et le restaurant scolaire (mesure de distanciation dans les cars nécessitant le doublement des voyages qui ne peut être possible pour le prestataire)
- dans l'enceinte du restaurant scolaire pour les enfants de l'école Cousteau avec application des mesures de distanciation entre chaque enfant.

Le service périscolaire du mercredi fonctionnera également comme habituellement.

J'invite chaque famille qui souhaite inscrire son ou ses enfants aux services périscolaires (garderie, mercredi ou surveillance restauration) à faire connaître exclusivement par courriel sur l'adresse mairie.champstpere@wanadoo.fr les noms, prénoms, activités et jours exacts auxquels elles mettront le ou les enfants, de manière à pouvoir prévoir un encadrement adapté.



Je suis conscient que la situation inédite que nous traversons peut être source de questionnements, voire de craintes pour vous et vos familles, mais soyez assuré que la municipalité, les enseignants et nos personnels communaux mettent tout en œuvre de manière à assurer des services publics respectueux des gestes barrière et sécurisés pour nos enfants.

Si les conditions et exigences d'accueil suscitent des moyens impossibles à tenir, la municipalité se réserve la possibilité de ne pas poursuivre l'activité scolaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

